

Développement Économique - Société SERCOM (BREITLING-NIARQUIN) – Aide à l'immobilier industriel

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société BREITLING, fabricant suisse mondialement connu dans l'horlogerie haut de gamme, a souhaité créer à Besançon une nouvelle entité industrielle.

A ce titre, une société de droit français a été constituée «la Société SERCOM». Il s'agit d'une filiale de la SA Michel NIARQUIN, distributeur officiel des montres de prestige des marques BREITLING, CORUM, TABBAH et MEMOTIM en France, Belgique, Luxembourg et DOM-TOM.

La création de la Société SERCOM répond à 3 buts :

- il s'agit d'une unité spécialisée dans le service après-vente de NIARQUIN SA pour BREITLING,

- ce sera également le Centre Mondial de formation des horlogers aux mécanismes BREITLING,

- enfin, cette jeune société sera le Centre Européen de distribution des pièces détachées BREITLING.

Dans cet objectif, la Société SERCOM s'implantera à Besançon dans des locaux qui lui seront vendus par le Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon.

D'une surface de 468 m², ces locaux accueilleront une quinzaine d'emplois dès le 15 mai. A terme de 3 ans, il s'agit d'une trentaine de postes de travail qui seront ainsi créés.

Par ailleurs, en vue de conforter son développement ultérieur, la société a pris une option sur un autre local de 330 m² sur le même site.

Le coût prévisionnel de cet ensemble immobilier s'élève à 2 596 000 F.

Pour permettre la réalisation de ce projet, un dossier a été soumis à la SICOMI BATIFRANC qui a statué favorablement.

La Région et le Département devraient statuer prochainement. La Ville de Besançon pourrait abonder ce dispositif à hauteur d'une subvention à la SICOMI BATIFRANC au titre d'aide à l'immobilier industriel.

Sur avis favorable de la Commission Développement Économique, le Conseil Municipal est invité à :

- allouer une subvention de 260 000 F à la SICOMI BATIFRANC au titre d'appui à l'immobilier d'entreprise. Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 95 - chapitre 914.130/95061.30200 (SICOMI BATIFRANC pour SERCOM) qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert du chapitre 908.0/235.91036.30200 - autres travaux communaux,

- m'autoriser à signer la convention à passer avec la Société SERCOM et la SICOMI BATIFRANC indiquant les engagements réciproques des parties, notamment quant à la création d'emplois.

M. LE MAIRE : J'ai signé récemment chez le notaire la convention et surtout l'acte à passer avec SICOMI BATIFRANC puisque nous devons passer par elle. La création de la Société SERCOM est une excellente chose surtout dans ce secteur de Palente.

M. NACHIN : Je m'abstiendrai sur cette question. J'étais intervenu au dernier Conseil Municipal sur SM2E qui s'était engagée à créer des emplois qui finalement risque de partir et qui n'a en tout cas pas créé les emplois annoncés. Joseph PINARD tout à l'heure allait tout à fait dans le sens de ce que j'avais dit la dernière fois en évoquant le cas de Rhône-Poulenc qui s'était aussi engagée à créer des emplois et cela n'a pas été fait.

La somme n'est peut-être pas énorme, mais il n'en reste pas moins que je partage entièrement le point de vue de M. de SURY sur l'aide qu'on apporte directement aux entreprises sans avoir la garantie que les engagements qui sont pris seront tenus.

M. LE MAIRE : Il faudra que tu essaies d'expliquer aux Bisontins ce qui peut être fait en matière d'aide à l'emploi si on ne fait rien pour aider un peu une entreprise qui va investir ici 2,5 MF plus une quinzaine d'emplois pour commencer, qui réserve à côté 300 m² pour s'étendre. C'est vrai qu'il y a des expériences parfois un petit peu difficiles...

M. de SURY : Même si la somme est faible, je m'abstiens aussi sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Ce en quoi vous avez tort aussi. Enfin, je vous l'avais expliqué...

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je veux dire simplement qu'à l'occasion de ce dossier-là, on peut s'interroger aujourd'hui en Franche-Comté et à Besançon sur l'inexistence des opérateurs financiers qui sont amenés à faire du développement d'entreprises et moi je suis plutôt inquiet sur cette question. D'abord, on connaît très bien la difficulté de capitalisation qu'a SICOMI BATIFRANC pour relayer le financement de l'immobilier d'entreprises, à tel point que vous êtes obligé aujourd'hui de nous solliciter, ce sur quoi je suis d'accord car ce n'est pas très important mais le problème du financement de l'immobilier d'entreprises est posé. Le problème est posé aussi à travers la faillite de la Société de Développement Régional d'un opérateur financier que nous n'avons plus. Comment nous déterminerons-nous là-dessus et puis sur la société effectivement de capital risque ? Tout cela pour dire qu'aujourd'hui on a un vrai problème, c'est de savoir quelle politique nous allons mener. Ce n'est pas vraiment le rôle des collectivités, elles peuvent encourager mais ce n'est pas vraiment leur rôle que d'être actionnaire ou d'apporter des capitalisations sur ces opérateurs financiers mais nous avons là une situation assez préoccupante et je pense qu'il faudra assez rapidement que les responsables principaux de cette région et de la ville s'inquiètent de cette question car comme je le crois, il devrait y avoir un redémarrage de l'investissement, nous n'avons pas les outils financiers dans cette région et dans cette ville pour le mener. C'est une question qui est posée à la collectivité mais qui la dépasse en partie.

M. LE MAIRE : A la Région surtout qui a compétence économique !

M. ANTONY : Je voulais précisément dire que la compétence économique est une compétence régionale, nous on ne peut qu'abonder les interventions de la Région. Mais c'est vrai, Monsieur le Député, nous partageons votre inquiétude quant à la disparition des outils financiers. Parmi les idées que nous avons retenues, nous avons l'intention d'entrer dans le capital de Capital Risques Franche-Comté qui doit s'ouvrir prochainement mais ce n'est pas suffisant. Cela nous donnera peut-être une participation aux décisions et peut-être un moyen supplémentaire d'aider les entreprises.

Il ne nous reste effectivement qu'une seule SICOMI régionale et nous ne pouvons qu'abonder des aides régionales, c'est vrai. Il n'empêche qu'on a déjà exploré d'autres pistes d'aide aux entreprises comme par exemple des études de faisabilité pour favoriser l'implantation de petites entreprises mais nous sommes à la limite de la législation.

Je voulais dire à M. de SURY que se payer pour 260 000 F une publicité sur Besançon à travers la Société BREITLING, ce n'est pas cher payer. Quand cette société va dire que son centre mondial de formation, son service après-vente et son centre européen de distribution est à Besançon, j'estime que nous aurons là un excellent relais. Je rappelle aussi que BREITLING est le numéro un mondial en matière de montres pour les pilotes d'avion, c'est le top «le number one» pour reprendre leur expression. Je suis ravi de cette implantation qui atteste d'un renouveau de la montre à Besançon précisément dans les anciens locaux LIP. C'est une bonne nouvelle dont il faut se féliciter.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte les propositions du Rapporteur.